

4 - Plan de zonage de la commune

1/5 000ème

Procédure	Prescription	Arrêté	Approbation
Elaboration	26/07/1983		20/10/1986
1ère modification	12/01/1990		27/11/1991
1ère révision simplifiée	18/06/2009		23/12/2009
2ème révision simplifiée	18/06/2009		23/12/2009
2ème modification			27/10/2011
Révision générale valant élaboration du PLU	09/11/2010		
3ème modification	11/05/2016		22/03/2017

Communauté de communes Sud Hérault

1 Allée du Languedoc
34 020 PUISSÉRIÈRE
Tel. 04 67 93 89 54
Fax : 04 67 93 73 52



Agence de Nîmes
188, Allée de l'Amérique Latine
31090 NÎMES
Tel : 04 66 20 97 03
Fax : 04 66 38 09 78
nimes@urbans.fr

Mairie
7 rue de la République
30 370 CREISSAN
Tel : 04 67 93 75 41
Fax : 04 67 93 85 28

Légende

- Limite de zone
 - Emplacement réservé
 - Espaces boisés classés
 - Secteur à pourcentage de Logements localisés Sociaux article L.151.15 du Code de l'Urbanisme : 20% minimum
- Périmètres de protection des forages des Bories :
- Captage
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection éloigné
- Canalisation de gaz
- PPRI du Bassin versant du Lirou (AP du 15.04.2009) :
- RU : Zone rouge urbanisée
 - BU : Zone bleue urbanisée
 - R : Zone rouge
 - RP : Zone rouge de précaution
 - ZPR : Zone de précaution résiduelle

Liste des emplacements réservés

N°	Designation des opérations	Bénéficiaire
1	Bassin de rétention x m ² - Bassin versant du ruisseau de Combemouls	Commune
2	Bassin de rétention Y m ² - Bassin versant du ruisseau de Combemouls	Commune
3	Bassin de rétention Z m ² - Bassin versant du ruisseau de Combemouls	Commune
4	RD 16E2 - Elargissement de la plateforme à 11,00 m	Département
5	Chemin de la Baudière - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
6	Chemin vers Saint Chinian - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
7	Chemin de la Gourgue - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
8	Chemin du Moulin d'Abram - Elargissement de la plateforme à 10,00 m	Commune
9	Chemin du Moulin d'Abram - Elargissement de la plateforme à 10,00 m	Commune
10	RD 37E3 - Elargissement de la plateforme à 11,00 m	Département
11	Chemin de la Tondude - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
12	Chemin de la Tondude - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
13	Chemin des Rivières - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
14	Chemin de Combemouls - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
15	Chemin de Combemouls - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
16	RD16E2 - Elargissement de la plateforme à 11,00 m	Département
17	Chemin des Rivières - Elargissement de la plateforme à 8,00 m	Commune
18	Rue des Vieux Bassins - Elargissement de la plateforme à 6,00	Commune
19	Dégagement carrefour chemin des Rivières / chemin des la Bergerie	Commune
20	Rond point entrée de ville secteur La Rouchère - RD37E3	Département
A	TR au titre de l'article R123-32 4° du Code de l'Urbanisme dans sa rédaction en vigueur au 31/12/2015 : programme de logements inclus 25% de logements localisés sociaux	Commune

